

Si Vertaizon m'était conté...

JUN 2007

ASCV-SIT

8ème Année

NUMERO 22 (

Editorial:

Lors de notre soirée à thème du 24 mars 2007, A. Diou nous a gratifié d'un exposé inédit sur le Château de Chignat.

Cet exposé faisait suite à la découverte dans les greniers du château de documents en latin et en vieux français, certains remontant au XII ième siècle.

Un important travail de traduction a mis en lumière les nombreux remaniements du château et de l'église mais aussi la succession des nombreux propriétaires et de leur mode de vie.

Encore une fois, ces découvertes nous éclairent sur l'important passé de notre commune.

Ci -après le texte intégral de l'exposé de M. Diou, qui est à conserver précieusement et qui est une invitation à poursuivre les recherches.

Le Château de Chignat*.

Je vais tenter de vous résumer 10 siècles d'histoire en quelques minutes, alors, bien des choses ne seront pas très explicitées

Pour faciliter la compréhension de cette histoire je vous propose de la découper d'une manière un peu empirique en trois périodes :

- Première période, commençant dès le premier document connu soit de l'an 1095 jusqu'en 1781.
- Deuxième période de 1781, jusqu'après la révolution, disons 1801.
- Troisième période de 1801 à nos jours

Mais avant d'aborder le sujet, permettez moi de remercier M et Mme Bouchardon, les enfants de M Giraudon qui sont les découvreurs d'un gros paquet d'archives anciennes lors des travaux de réfection du toit du château. Ils m'ont permis de photocopier certains documents

Je remercie aussi particulièrement M et Mme Briquet, nouveaux propriétaires, de nous avoir confié tous ces papiers et de nous avoir autorisé à photographier tous les intérieurs du château avant leur transformation.



Tous ces documents et ceux trouvés aux archives départementales, n'ont pas le même intérêt, mais certains nous ont appris que le Château de Chignat a une très longue histoire, pour mieux dire c'est le

* CHIGNAC jusqu'aux environs de 1780

terroir de Chignac qui a une histoire; curieusement peu de textes y font référence, pourtant , Pons de Chapeuil, l'évêque Robert et bien d'autres ont dû côtoyer les gens de Chignac..

Oui, des écrits permettent de penser qu'il y a plus de mille ans, un village s'appelant Chignac existait, on ne connaît pas encore son emplacement exact, il avait son église, son cimetière, son Château. et qui sait, sa foire, peut-être ?

1° période de cette histoire :

Guillaume de Baffie qui fut élu évêque du siège de Clermont au cours du concile de 1095, fit à cette époque de nombreux dons car il était très, très riche. Parmi ceux-ci il donna l'église de Chignac au monastère de Cluny.

L'abbé Pelletier, enfant de Vertaizon, qui a fouillé des vieux parchemins a écrit :

« Il y a plus de 10 siècles , un hameau placé sur la voie de communication Clermont-Lyon dit le Grand Chemin, s'appelait Chignac au X^{em} siècle, Signiacum au XI^{ème} etc. .C'est là, très tôt que fut construite une église, désignée dans la bulle du pape Pascal II à Hugues, abbé de Cluny le 8/2/1107 ainsi « Eclésia sanctae Mariae de Chiniaco ». Ce même jour une messe fut dite par cet abbé dans cette église où on enterrait, elle était dédiée à notre Dame d'Auterive . Cette église fut très anciennement colonisée par le culte des Saintes Marie de la mer (les trois Maries) cela en raison de l'affluence des Provençaux et des Gitans à la grande foire annuelle extrêmement ancienne en ce lieu » fin de citation.

Un petit mot sur la foire: nous savons qu'il y a un titre de 1487 qui en parle et dans l'inventaire des archives du Chapitre de Vertaizon il est fait état de trois arrêts du parlement, des années 1598 et 1599, en parchemin, concernant la foire de Chignat plus un autre titre en parchemin sur cette foire. On aimerait trouver ces documents, sont-ils aux archives nationales ?

Revenons à notre sujet.

Chignac d'alors était une paroisse mais on ne sait pourquoi le village disparut. A ce propos, Henri Pelletier nous donne une piste, il écrit, d'après de vieux textes :

« il paraît qu'avant 1100 les seigneurs de Beauregard, de Ravel et de Vertaizon se faisaient volontiers et souvent la guerre, les combats avaient lieu dans la plaine où s'affrontaient les chevaliers en furieuses charges et galopades à travers les vignes, les moissons, les paysans voyaient anéantis les fruits de leur dur travail; souvent aussi, le comte de la province levait une armée contre une autre province, les dégâts étaient énormes et les pillages considérables, des villages brûlés etc. »

Fin de citation

A partir du moment où la paroisse de Chignac n'était plus représentée que par les gens du château, vers 1250 l'évêque Guy de la Tour décida de réunir les deux paroisses , Vertaizon et Chignac sous la direction du curé Hugues, l'église de Chignac gardant toutes ses prérogatives .

C'est ainsi qu'en 1273 ce même évêque Guy chargea le curé d'Enneza Maître Etienne de Lignas de fixer les limites de cette nouvelle paroisse appelée à l'époque paroisse de Vertaizon et Chignac unies. Un procès verbal sur parchemin de cette opération fut rédigé en l'an de grâce mille deux cent soixante quinze. Nous avons commencé à publier un extrait de ce fabuleux document dans « Si Vertaizon m'était conté. »

Ce parchemin de 1275 nous montre avec certitude que le Château de Chignac existait et que son propriétaire était Jean de Maschal. Est-ce la même personne que le seigneur du village de Maschal qui se trouvait aux alen-



LES RUINES DE L'ANCIEN CHÂTEAU

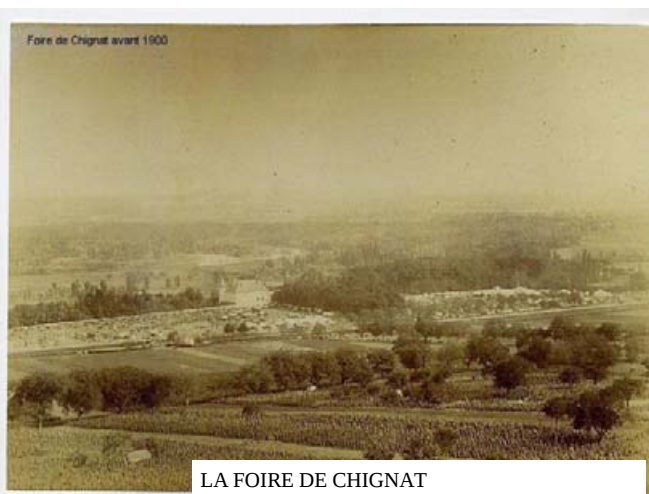
tours du café-restaurant Dubien en allant à Dallet ? Je ne peux vous le dire. Bien entendu,

le château de Chignac n'était pas celui d'aujourd'hui.

D'ailleurs d'importantes ruines, des soubassements très anciens, que nous avons photographiés dans le bois dit la "garenne", côté Allier, semblent en montrer l'emplacement. (photo ci dessus)

En 1303, Maurice de Moissat propriétaire de Chignat fit hommage à l'évêque Pierre II de Cros de la moitié du péage de Chignat, et quelques années plus tard le seigneur de Pont du Château prétendit que Chignat faisait partie de sa justice et un conflit éclata. Pour éviter le pire, à la veille de la foire, une convention fut signée entre le seigneur évêque Etienne Aubert et Dauphin de Vienne seigneur de Pont du Château qui convoitaient tous les deux la totalité du péage. Mais le jour de la foire l'accord ne fut pas respecté, il y eut bagarre. Le roi Philippe VI le Valois dut intervenir, il y eut procès et Dauphin reconnut que Chignat dépendait de la justice de Vertaizon.

Mais en juillet 1552, le seigneur de Pont



LA FOIRE DE CHIGNAT

du Château obtint du roi Henri II dit le Bon, que la foire soit transférée sur son territoire, les lettres du pouvoir royal ne furent jamais appliquées en raison notamment de la guerre qui se préparait entre ces deux illustres seigneurs.

Les ASTIER

Dans « Si Vertaizon m'était conté n°13 » nous avons publié une sorte de généalogie des nobles personnes qui se sont succédés au château de Chignac depuis 1250 environ : Sieur Jean de Maschal, Sieur Maurice de Moissat, Sieur Guillaume de Montvedel, Sieur Jean La-

mine vers 1500 et ensuite Annet Astier, et par mariages, successions la propriété reste dans la même famille jusqu'en 1781.

En effet Annet Astier et Philiberte de Terraules mariés vers 1532 passent Chignac à leur fils Antoine Astier marié en 1567 à Gabrielle Terraules, qui passent eux aussi à leur fils François Astier seigneur de Chignat, qui décède jeune après avoir testé en 1585 en faveur de son cousin germain Annet Laville qui était le fils de Jean Laville et de Isabeau Astier. Très vite, Annet Laville a des démêlés avec le Chapitre de Vertaizon à propos de la cloche de l'église que les chanoines avaient fait enlever. Le tribunal les condamna à la restituer.

Je reviens au début du règne des Astier, bourgeois de Pont sur Allier.

Annet Astier, "Charles dans certains documents", créa une fondation. Une fondation, c'est une œuvre par donation ou legs: il s'agissait de prières que les chanoines devaient dire près de la croix au cimetière de Chignac chaque année et à perpétuité.

Je reviendrai sur cette affaire de fondation.

Ah ! ce chapitre de Vertaizon !!

Composé de dix chanoines et d'un prévôt. Le chapitre était propriétaire de l'église depuis la réunion des deux paroisses. Il percevait le cens. Le curé percevait la dîme (la dîme c'est la dixième partie de la valeur des récoltes payée à l'église. Le cens c'est un impôt en argent ou en nature, sur les chemins et les terres, perçu par le seigneur censier du secteur en l'occurrence le chapitre de Vertaizon) il y avait aussi la Taille destinée au trésor royal. La capitation que le seigneur prélevait à l'occasion du mariage d'un de ses enfants ou lors de gros travaux, devint annuelle.

Je précise que tous les citoyens ne sont pas égaux : la noblesse et le clergé ne paient pas d'impôts; les années de calamités, c'est la famine, une immense misère. Tout ceci a été aboli par la révolution. Mais il en reste de belles séquelles!!!

Les LAVILLE

Revenons aux Laville. En 1622 c'est Thomas Laville qui est seigneur de Chignac, puis Robert Laville qui décède en 1703 à 74 ans, qui d'ailleurs fut condamné à 200 livres d'amende en 1666 par l'intendant d'Auvergne

pour avoir usurpé son titre de noblesse. Puis ce fut son fils François Laville, qui décède en 1737, marié à Anne Roux, ils ont un fils Jean François et une fille Anne.

En 1706 il passe accord avec un maître fondeur pour refaire plus grosse la cloche de l'église de Chignac, qui passe de 85 livres à 100 livres. (Nous avons le document).

C'est donc le fils, Jean François qui devient seigneur de Chignac et en 1752, célibataire il décède à 38 ans. Nous avons un document intéressant à propos de sa succession, décrypté par Louise Wiedemann, qui nous a fait le résumé suivant :

« Le sieur Laville de Chignac vient de mourir, les héritiers sont absents. Le procureur d'office, M Jaffeux, désire se transporter au château de Chignat pour apposer les scellés sur tous les meubles, effets et matériels.

Mais Dame Anne Laville, épouse Le-gros de Bourdon et sœur du défunt, ce jour-là, est là, elle s'oppose à la mise sous scellés.

Le procureur donne acte à la volonté de la Dame mais, au moment où il va se retirer, apparaît Armand, curé de Vertaizon qui détient un testament du Sieur Laville. On s'apprête à ouvrir le testament mais la Dame Laville de Bourdon, estime que le testament lui sera plus onéreux que profitable, revient sur son opposition à la mise sous scellés et consent à ce que le procureur procède à l'inventaire des biens du Château.

Suit l'inventaire détaillé, pièce par pièce. Les scellés consistent en bandes de papier, cachetées par les deux bouts sur les serrures des meubles ou les battants d'armoiries et scellées aux armes du bailliage puis cotés par numéros 1,2,3,etc.

A la fin de chaque journée d'inspection, le procureur signe le procès verbal et le reprend le lendemain matin. L'inventaire a duré 5 jours. Toutes les pièces du château ont été visitées, plus tous les greniers, granges, caves, cuvage, écurie, basse-cour, logement des domestiques etc...

Procès-verbal terminé et signé le 6 octobre 1752 »

C'est donc sa sœur, Dame Laville de Bourdon qui hérite mais, ne voulant pas assumer les dettes de son frère, elle fait don de Chignac à sa cousine germaine Jeanne Laville qui est mariée à François de Champfleury de Varennes qui devient propriétaire puis usufrui-

tier. Ayant fait donation, c'est son fils qui possède le bien.

Comme on vient de le voir, tout de suite après le décès de François Laville, les héritiers étant supposés absents, des officiels ont rapidement décidé de faire l'inventaire des biens pour que rien ne se disperse et cela en présence de Parents et Amis, parmi ceux ci, François de Varennes de Champfleury cousin germain, de Messire François Joseph Carmentrand, écuyer, Sieur de la Rousille cousin, de Messire Joseph de la Chassaigne, écuyer, Sieur du Château de Laire, etc.

Je reviens à l'église:

Un document de 1756 signé François Armand curé de Vertaizon fait état de personnes enterrées dans l'église de Chignac, par ces messieurs du Chapitre.

27/9 /1703 Robert Laville Seigneur de Chignat 74 ans

18 /5 /1737 Messire Jean Laville 76 ans

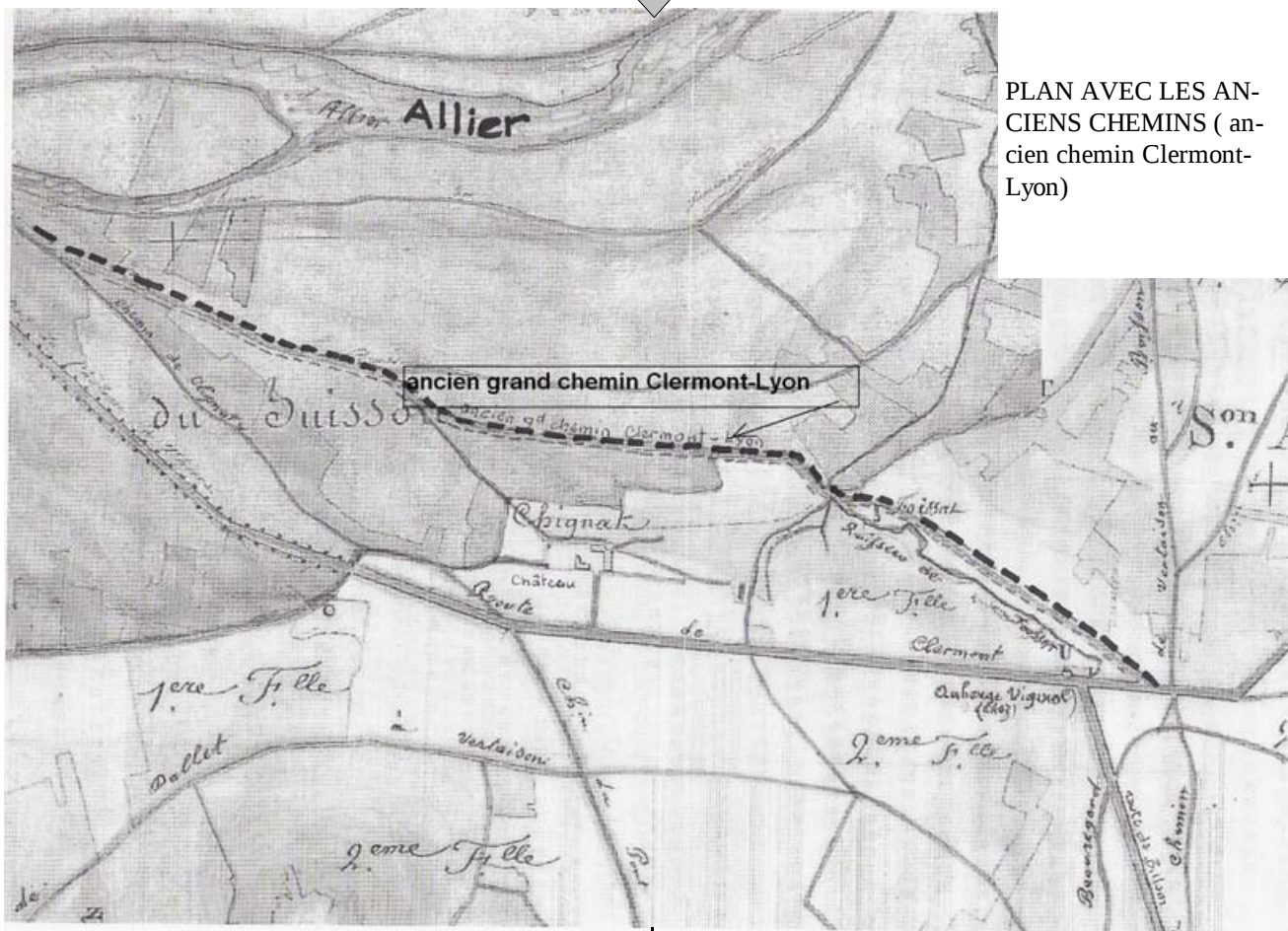
3/10/1752 Messire François Laville de Chignac 38 ans et d'autres...

Il y a quelques années Monsieur Giraudon faisant effectuer des travaux, il fut découvert des squelettes humains. Des chercheurs déclarèrent après examen que ces ossements n'étaient pas d'une grande ancienneté et on n'en parla plus. Les nobles Laville étaient là, certainement.

15 ans de procédure

Et c'est à cette époque que débute l'affaire: En effet vers 1747 / 1750 le pouvoir royal décida d'ouvrir un grand chemin pour relier Clermont à Thiers puis Lyon, plus important que celui existant et qui passait entre l'Allier et le Château, très souvent inondé, plein de trous d'eau, souvent impraticable

Le nouveau grand chemin venant du bac de Pont du Château, (le pont ne fut ouvert qu'en 1773), passa donc au travers de la propriété de Chignac, il s'appelait le chemin royal, aujourd'hui la N 89. François Laville sans doute malade ne semble pas s'être manifesté énormément, mais après sa mort le seigneur François de Varennes de Champfleury décida pour compenser cette importante perte de terrain de s'approprier les anciens chemins, Pont sur Allier -Vertaizon, Dallet -Vertaizon, l'ancien grand



PLAN AVEC LES ANCIENS CHEMINS (ancien chemin Clermont-Lyon)

chemin, et quelques autres.

Il les fit labourer et ensemer, dans le même temps il fit ouvrir l'allée du château actuel pour accéder au grand Chemin et la fit border d'ormes.

Alors là, les chanoines crièrent au scandale et entamèrent de nombreuses démarches et procès, car ils percevaient le cens sur ces chemins et comme ils étaient cultivés, c'est le curé de Vertaizon qui percevait la dîme sur ces nouvelles récoltes, les chanoines attaquèrent donc le curé en procès.

Mais ils ne pouvaient plus entrer dans l'église, chemins labourés de tous cotés, ni se rendre au cimetière pour accomplir la fondation dont j'ai parlé, ce que contestait le seigneur.

A ce propos, les héritiers en ligne directe du fondateur écrivirent le 7 / 9 / 1760 aux juges ceci: (extrait) -

« La fondation d'un "de profundis" et de quelques autres prières pour être dites et célébrées annuellement et à perpétuité le jour et fête de la nativité de la vierge à la croix de Chignac en ajoutant que les prêtres se tiendront à l'occident de cette croix et pour la rétribution de cette fondation il fit don d'un cens d'une émine

de froment ».

(Une émine équivaut à 60 litres environ à Clermont). Ce cimetière, on n' y enterrait plus, semble t-il, depuis la disparition du village. Il est douteux qu'il fut le cimetière des lépreux comme certains écrits le prétendent.

Les chanoines de Vertaizon étaient de terribles procéduriers; la bataille, si l'on peut dire, dura plus de quinze ans, les deux parties intervinrent maintes fois auprès de l'évêque, de la justice, au parlement; nous le montrons dans « Si Vertaizon m'était conté n°15. »

Il y a l' affaire de la fameuse croix du cimetière. Elle a été déplacée après beaucoup de concilia-bules, elle trône maintenant sur le bord de la N°89 face au Château depuis 250 ans, mais la



LA CROIX

fondation d'Astier, elle, reste à la même place, les chanoines affirment qu'elle ne peut être changée puisqu'elle prévoit des prières sur le lieu d'inhumation d'ancêtres du fondateur, alors ils continuent de demander la réouverture du chemin, ils exigent aussi que l'entrée principale de l'église retrouve son chemin d'accès.

Au cours de ces batailles juridiques, les chanoines qui tiennent tête, accusent le seigneur de tas de maux : des moutons sont entrés dans l'église, les cordes des cloches ont été utilisées pour attacher du bétail, pour des travaux sur sa propriété suite à un coup de foudre, le seigneur a fait passer les ouvriers à travers l'église etc..

Un mémoire de 37 pages a été écrit en 1760 par l'abbé Merzieux pour les juges, très intéressant car il nous résume un peu l'histoire du Château, bien sûr version Chanoines. Tout est abordé: le cimetière, la croix, le village disparu, l'église, les anciens chemins, le nouveau grand chemin, la léproserie.

Il est dit dans un paragraphe ceci : « La chapelle était à une époque au milieu des



champs et même que ce n'a été que par pure tolérance de la part du chapitre, que les auteurs (prédécesseurs du sieur de Champfleury) ont adossé une partie de leur bâtiment à l'église de Chignac ».

Le chapitre existant depuis 1250 environ, ce n'est qu'après cette date qu'un nouveau château a été construit avec un mur mitoyen à l'église, les plans projetés le confirment, je ferme cette parenthèse François de Varennes de Champfleury riposte, écrit à l'évêque, au parlement, fait appel, accuse les chanoines de beau-

coup boire.

Il n'est pas tendre avec eux; les contre-vérités se multiplient de part et d'autre.

Voici un petit extrait d'une des nombreuses lettres qu'il a adressées à l'évêque :

“Messieurs du chapitre de Vertaizon passoit en procession dans ce chemin et allois faire des prieres à cette croix. Par les ordres du Roy on a ouvert un nouveau grand chemin au milieu des terres du suppliant, et pour l'indemniser on lui a accordé l'ancien; la croix se trouve présentement au milieu des terres du suppliant dans lesquelles il se tient une foire, elle se trouve dans l'endroit où l'on place les cochons et près des tentes qu'on élèvent ce jour là, il si commet souvent des indé- cences par l'intempérance des particuliers qui vont boire dans les tentes, et les querelles qui surviennent entre ces mêmes particuliers occasionnent des jurements et des disputes, qui se terminent bien souvent par du sang répandu dans les mêmes environs de cette croix. Il se fait chaque année, le jour de notre dame de septembre et le jour suivant indiqué pour la foire, une fête baladoire où il se trouve différents instruments, ce qui est contre tous les réglemens ce qui occasionnent des dés- ordres affreux, etc...”

Quelle histoire, cette procédure à long terme. !

Le Château est vendu

En 1781 François de Varennes et son fils vendent Chignac à Alexis Bertrand de Provenchère, écuyer, seigneur des Grimardy, de la Faye et du Chassaing, Un peu plus tard, celui-ci en fait don à son fils Annet Alexis de Provenchère .

2^{ème} période

La révolution

Et voilà 1789, la révolution française; entre autres les biens immenses du clergé sont saisis et deviennent biens nationaux.

C'est le cas pour l'église de Chignat et pour le cimetière qui devient, lui, bien communal. Le 19 mars 1791 l'église de Chignat est vendue aux enchères par le district révolution-

naire de Billom, c'est le seigneur qui en devient propriétaire pour la somme de...1275 francs.....Cette église dont nous possédons la description exacte avait été visitée en 1721 par Monseigneur Morillon évêque de Clermont

Maintenant je crois qu'il faut bien suivre, c'est un peu complexe.

Le 7 thermidor an 2 (25 juillet 1794) François de Varennes est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, car il s'est délocalisé à l'étranger, ses biens sont saisis, dont Chignat, qu'il avait pourtant vendu en 1781, mais qui n'était pas encore totalement la propriété de l'acquéreur.

Le 4 floral an 4, (23 avril 1796), surprise ! à la requête de Gabriel Varenne le fils, la direction centrale du département du Vaucluse décrète la radiation provisoire de François Etienne de Varenne, père du demandeur, de la liste des émigrés et la réintégration de ses biens à ses héritiers.

L'acquéreur de 1781, sieur Alexis Bertrand Provenchère des Grimardy, écuyer, seigneur du Chassaing, de Lafoulouze, des Grimardies et autres lieux et son épouse ont fait donation de cette propriété, qu'il n'ont pas fini de payer, à leur fils Annet Alexis Provenchère le 30 avril 1791.

Mais celui-ci aussi, est dans la liste des émigrés et ses biens sont séquestrés dont Chignat, le 8 / 8 / 1793 .

Cette propriété, devenue bien national est alors mise en vente par les domaines.

Au cours de la vente aux enchères, c'est son ami géomètre Leger Alexandre Dauphin qui remporte les enchères, donc la propriété de Chignat, attendu que celui-ci n'est que le prête-nom du citoyen Provenchères dans cette acquisition qui a eu pour objet son propre bien devenu national par l'inscription sur la liste des émigrés, d'Annet Alexis Provenchère son fils à qui il avait fait donation.

Le prête-nom Dauphin lui rend officiellement le 5 juin 1797 la propriété de Chignat .

A la même époque, le 26 prairial an 5, soit en juin 1796 aussi, le district révolutionnaire de Billom soumet aux enchères le cimetière qui était devenu bien communal et c'est le prête-nom Leger Dauphin qui pour 75 livres remporte

l'affaire.

Comme on le voit les nobles, les bourgeois de l'époque avaient gardé beaucoup d'influence et ainsi ils préservaient leurs richesses.

Je reviens sur l'acte de vente de 1796 du domaine de Chignat, car il est intéressant, il est précisé (je cite) :

« Les bâtiments de maître formant trois étages sont divisés en dix grandes pièces et plusieurs cabinets, la majeure partie de ces appartements est bâtie à neuf sur l'emplacement d'une chapelle appelée la chapelle de Chignat,

Les bâtiments pour le métayer et ceux d'exploitations forment également trois cotés de la seconde cour, la maison de logement est bâtie à neuf... ».

L'énumération de ces dates montre que le bien de Chignat a été profondément modifié dans un laps de temps très court. Je rappelle, la vente de la chapelle a lieu en 1791, ce bien a été saisi en 1793 et 1794, et à sa vente en 1796 il est complètement transformé.

Le 30 avril 1800, (9 floréal an VIII de la république), le Sieur Alexis Bertrand Provenchère de Grimardy n'a toujours pas fini de payer la propriété de Chignat alors qu'il a fait faire des



Symphorien TEALLIER

travaux importants et coûteux. Les héritiers du vendeur de 1781, François de Varennes de Cham-

fleury, font intervenir un huissier, Jean François Manobrit, pour faire injonction à l'acquéreur de régler sa dette de 50 000 livres. Le sieur Provenchère décède, le problème est-il résolu ? Je ne sais pas.

3 ème période

Les Téallier

En 1801 c'est sa fille, Sébastienne de Provenchère qui hérite de la propriété et la porte donc par mariage à Symphorien Téallier, seigneur des Moulins à Neuville, et maire de cette commune.

En 1810 après le décès de Sébastienne

Provenchère le domaine ayant été déclaré indivisible par des experts désignés par le tribunal, il fut mis en vente aux enchères et c'est un des héritiers qui devint propriétaire, à savoir Gabriel Alexis Téallier des Moulins habitant de la commune de Neuville pour la somme de 148000 francs répartis en fonction de leurs droits aux 3 héritiers.

Une petite parenthèse : après la révolution la livre est égale au franc, le sol est un sou, alors suivant les documents c'est telle ou telle expression qui est utilisée.

Dès cette époque le sieur Gabriel Alexis Téallier des Moulins habita Chignat, il fut nommé maire de Vertaizon en 1815 par Napoléon qui venait de dissoudre la municipalité Vigeral Georges. Il le resta jusqu'à 1830, 15 ans. Par la suite, de nouveau élu, le maire fut le fils



LE CAVEAU TEALLIER

de Georges, Vigeral Guillaume.

Téallier des Moulins décéda le 2 avril 1841 à 61 ans. Sa fille Gabrielle Sébastienne Toussainte Téallier des Moulins, mariée en 1831 à Louis Gilbert Bourdillon du Gravier, hérita.

Décédée le 14 octobre 1873 à 65 ans, Madame Téallier des Moulins épouse Bourdillon du Gravier est inhumée au cimetière de Vertaizon. Au sujet de son décès nous avons trouvé une facture :

« 16 octobre, fourni pour l'enterrement de madame du Gravier 65 livres de cire à deux francs la livre, sa* monte la somme de cent trente francs, pour acquit le 4/12/1873, Vigeral » curieux n'est ce pas ?(*dans le texte sa)



PUIT D'ACCES AU TUNNEL

C'est sa sœur Marie Marguerite Eufrasie Téallier des Moulins qui hérite en 1874: elle est mariée à Benoit Augustin de Chamerlat.

Encore une parenthèse : c'est dans cette période que fut construite la ligne de chemin de fer de Clermont à Montbrison, et là, beaucoup de terrain, plus de 2 hectares ont été pris sur la propriété. Quelques documents à ce sujet se trouvent aux archives départementales dont celui qui fait état de l'accord passé entre le PLM et Madame de Chamerlat suite à un procès, à propos de l'eau qui alimentait le château et qui venait du haut des bizailles, sous le puy St Jean, par un tunnel, qui a d'ailleurs été visité et magnifiquement photographié par l'équipe de spéléologues de Vertaizon. Dans cet accord le PLM s'engageait à tenir en état le passage souterrain de l'eau sous la voie ferrée, deux orifices de part et d'autre ayant été réalisés à cet effet.

Elle décède en son château de Chignat le 23 juin 1896 à l'âge de 84 ans, elle est inhumée au cimetière de Vertaizon.

Sa fille Marceline épouse de Monsieur de Villardi de Montlaur, hérite.

Donc en 1896 le marquis de



LE CHÂTEAU VERS 1950

Si Vertaizon m'était conté

Montlaur est propriétaire de Chignat, il figure au recensement de 1931.

Par la suite, le marquis de Montlaur fait don de Chignat à ses grands amis Monsieur et Madame le Bellaigue de Bugheat à condition qu'ils ne le vendent pas avant 30 ans.

Monsieur le Bellaigue de Bugheat est donc propriétaire, il ne fait pas d'entretien, le château se dégrade, ce sont des fermiers qui exploitent les terres. Le dernier, Monsieur Giraudon l'achète en 1961 et entreprend des réparations et modifications.

Depuis peu il appartient à Madame et Monsieur Briquet qui ont entrepris sa transformation en hôtel de grand standing.

Sur la période 1810-1896 nous avons des écrits intéressants sur les conditions de fermage, les locations de vignes, les conditions de travail, et aussi des documents montrant les importants travaux entrepris. Par exemple sieur Teallier écrit :

« En février 1815 j'ai passé un marché avec Brosson et Mouly tailleurs de pierres à Volvic ; de 5 croisées pour le dessus de la chapelle intérieure avec leur écussons, moyennant 24 frs; la croisée rendue à Chignat, sans que je sois tenu de rien donner pour manger au voitu-



rier ni à son cheval ; le grain de la pierre doit être fin ».

En 1816, commencent des travaux importants, une grange, puis en 1824 un marché est passé avec des tailleurs de pierres de Volvic, pour les croisées du rez-de-chaussée, du 1^{er}, du second étage.

Il y a le transport du sable par un nommé

Trincard de Vertaizon, la mesure se faisait en bachollée qui était payé 4 sols

La chaux était souvent prise à Vassel ou à Fossat à raison de 22 sols le septier, dont je ne connais pas la valeur, il y en avaient 8 par tombereau; la pierre vient souvent de Chantagour, les maçons recevaient 40 sols par jour et c'était Lombardie de Vertaizon qui fournissait et transportait le bois, les planchers, etc. Il y a aussi Bérard, serrurier à Vertaizon, qui se fait régler entre autres la porte du four à pain, le cendrier pour 42 livres.

Ceci montre qu'à l'époque de Teallier des Moulins, de grandes modifications et finitions ont lieu.

Le reste de la propriété, ce sont les terres et vignes, plus de 50 hectares, sur Vertaizon et Pont du Château, affermées dans des conditions qui surprennent un peu. Nous publierons dans "Si Vertaizon m'était conté" la liste des terres et vignes de la propriété à différentes époques. Aujourd'hui je résume, il y avait le pré de Madame, le pré de Monsieur et le bois à droite du château après le potager c'était « au plaisir des dames. »

Les vignes étaient données à travailler par lites, c'étaient des rangées de 600 à 800 toises, aux conditions suivantes, en 1923 :

« J'ai promis par œuvre, 3 francs, et un demi pot de petit vin, plus la moitié du sarment, à la charge pour les vignerons de le ramasser et de conduire ma portion dans ma cour.

Ils travailleront les vignes quatre fois et y feront toutes les façons en usage dans le pays.

Ils feront tous les creux nécessaires pour provigner (marcotter), sans rien avoir de plus pour cela.

Tous les travaux seront faits et quittés à ma volonté.

Chaque vigneron fournira une journée par litte, soit pour porter et écarter le fumier ou ramasser la verge, il seront nourris alors.

Il est expressément convenu qu'ils n'emporteront les soirs aucun échalas cassé ni autres bois. »

En 1918 voilà un extrait de 5 journées de vendange.

3eme jour : 21 vendangeuses	à 7 frs
4 hommes au cuvage	à 12 frs

Si Vertaizon m'était conté

6 hommes aux vignes à 12 frs.
 1 homme aux bacholles à 12 frs
 2 hommes pour les voitures à 12 frs
 4eme jour : 20 vendangeuses à 11 fr
 4 h. au cuvage à 12 frs
 8 aux vignes à 12 frs
 1 pour les bacholles à 12 frs
 2 pour le voiturage à 12 frs
 En 5 journées 430 bacholles récoltées.

Quel évènement ? une grève ? on ne sait, mais les vendangeuses viennent d'être augmentées de 4 frs.

Et voici un petit document trouvé dans un livre de compte de monsieur Teallier

Je vous le livre :

Note essentielle:

Marion pense que pour les vendanges du grand champ, il me faut prendre à l'avenir que 20 vendangeuses à la fois, et des hauteurs à proportion ; elles seront mieux surveillées et avanceront à proportion davantage

Nous possédons aussi des contrats de fermage, qui furent, pour certains, l'objet de procès. Conditions de fermes partielles de Chignat.....

"Le 21 pluviose an 10, il a été donné à planter et jouir à moitié fruits pour 12 ans à 9 vigneron de Vertaizon le contenu de 58 œuvres aux conditions suivantes :

*1° La vendange sera partagée aux vignes
 2° Chaque vigneron doit conduire la vendange dans mon cuvage.*

3° A la récolte de la septième année, ma portion sera augmentée d'un onzième à prendre sur la portion de chacun, pour ainsi continuer chaque année suivante

4° Ils doivent faire à leur frais toutes les moutures nécessaires, fournir toutes les verges

et tous les échelas ainsi que le fumier.

5° Tout le bois du retail leur appartient.

6° Chacun d'eux doit me donner chaque année, deux poulets gras.

7° Chacun doit me fournir tous les ans une manœuvre pour faire ou tirer les vins.

8° Ils sont obligés de faire toutes les rases et fosses nécessaires, chacun dans sa portion et de plus de planter aux deux extrémités de chaque portion joignant les chemins, une haie vive en buisson ou sureau à commencer dès



Une allée

cette année.

9° Ne sont pas compris dans le présent bail les noyers et autres arbres qui pourraient être le long du chemin aux extrémités de chaque portion

10° les 12 années révolues, ils doivent laisser les vignes en bon état et la quantité nécessaire d'échelas.

Fait à Chignat le 1^{er} pluviose an 9 (21 janvier 1801)

P.S Chacun doit de plus me porter chaque année à compter de la première récolte un panier de raisins choisis".

La révolution de 1789 n'avait pas tout réglé.

Il est certain, les écrits le montrent, que ces bourgeois qui s'affublaient de titres ronflants, étaient très près de leurs intérêts et s'apitoyaient peu sur le sort difficile de ceux qui contribuaient à leur richesse mais ils étaient

Si VERTAIZON m'ztait conté



Si Vertainzon m'êtait conté



Les combles (1796)



Les combles



Le coin lessive



Le four à pain (1815)



Le parc en 2007



Partie des dépendances

Soirée à thèmes du 24 mars 2007 :
recherches et exposé Armand DIOU

projection d'images Lionel FOURNIOUX
photos: Maurice VEY